

LOCATIONS :

(Les honoraires affichés sont un montant ou un % maximum)

▪ **Locaux d'habitation (locaux soumis à la loi de 1989 et à la loi ALUR) :**

- Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m²

- Honoraires à la charge du propriétaire:

Entremise et négociation : OFFERT

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m²

▪ **Locaux commerciaux :**

- (1 an de loyer TTC x 3) x 5 % : charge locataire

- (1 an de loyer TTC x 3) x 5 % : charge propriétaire

▪ **Location de garage ou emplacement de stationnement :**

- 150 € TTC : charge locataire

- 150 € TTC : charge propriétaire

GESTION LOCATIVE :

10 % TTC des sommes encaissées

Vente

Type de mandat: **Tous types de mandat**

Charge vendeur ou charge acquéreur selon le mandat

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires est celui du mandat d'origine.

Prix de vente Jusqu'à 31 000.00 €	13 % TTC
Prix de vente compris entre 31 001.00 € à 70 000.00 €	11 % TTC
Prix de vente supérieur à 70 001.00 €	10 % TTC

(charge selon mandat, voir en agence)